

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 mai 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Asnières-lès-Dijon – Réalisation d'un carrefour giratoire – Cession d'une emprise foncière

M. PRIBETICH expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or projette d'aménager un carrefour giratoire au nord de la métropole, sur la commune d'Asnières-lès-Dijon, à l'intersection des routes départementales 974 et 104, afin de répondre aux enjeux de sécurité et de fluidification de ces deux axes routiers.

Pour permettre la meilleure implantation de cet ouvrage, il sollicite la Ville pour lui céder une emprise foncière d'une superficie d'environ 66 m², à prendre sur le tènement du réservoir de Valmy Haut cadastré section AB n°328, d'une superficie de 10 568 m².

Compte tenu de l'intérêt général de ce projet, il est proposé de céder cette emprise, en nature de culture, moyennant le prix symbolique d'un euro, étant précisé que France Domaine a déterminé une valeur vénale de 0,40 € le m².

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, décider de lui céder une emprise de terrain située sur la commune d'Asnières-lès-Dijon à l'intersection des routes départementales 974 et 104, cadastrée section AB n°328p, d'une superficie d'environ 66 m², moyennant le prix symbolique d'un euro, et telle que représentée sur le plan ci-joint ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ